

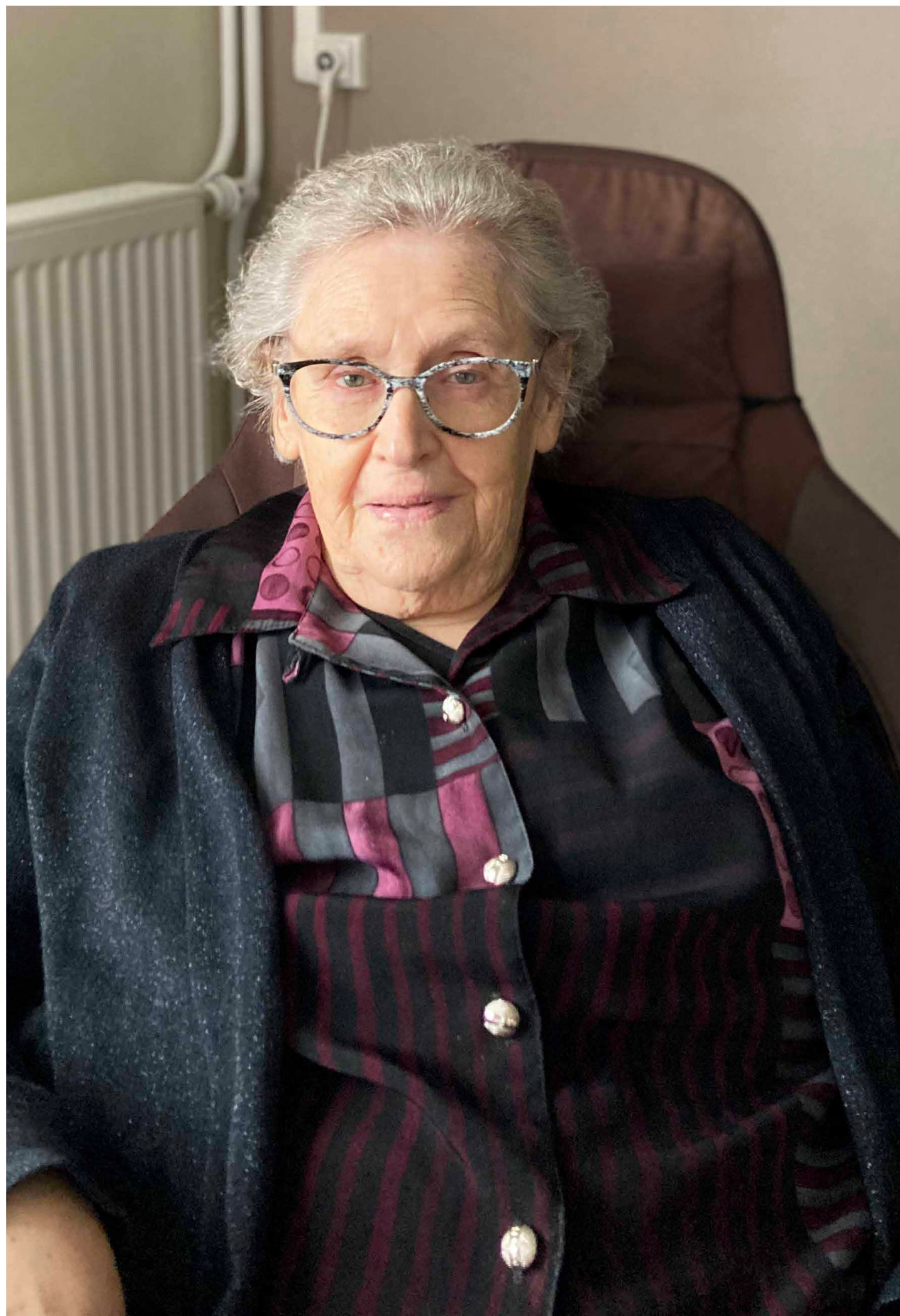


“

Je ne me souviens plus exactement de comment j'ai eu cette mesure, mais j'ai une curatelle renforcée depuis 2012. Au début elle m'inquiétait, je me suis sentie trahie.

Maintenant, elle me rassure quelque part, elle fait partie de mon quotidien. J'ai confiance en ma mandataire.

”



“

Je suis à la Résidence Autonomie depuis Juillet 2021. Je m'y plais énormément. On a des logements autonomes, on est indépendants, on est chez soi. Je descends vers 14h30 au Salon pour être avec d'autres résidentes, on papote et je tricote. Je n'arrivais plus bien à rester seule chez moi, je voulais déménager et ma tutrice m'a proposée cette structure.

J'ai visité et j'ai directement voulu l'intégrer.

J'ai eu ma mesure en 2009 car j'avais fait des prêts à la consommation. Je n'ai pas réussi à les rembourser donc j'ai fait une lettre au Juge. Je me sens protégée. Mais des fois, ça nous pénalise, on me dit souvent que l'UDAF met trop longtemps à payer. Le système de permanence est compliqué car parfois on ne peut pas avoir notre mandataire en dehors de ces créneaux.

Je ne regrette rien depuis que je suis sous l'UDAF.

Je suis très heureuse, je peux mettre de l'argent de côté et me faire plaisir.

”



“

J'ai eu ma mesure de protection, la même année que mon arrivée à la Maison Relais en 2008.

Ce sont mes frères et mes sœurs qui ont fait la demande d'une mesure de protection car je dépensais plus que je ne gagnais. Puis suite à mes licenciements, je me suis laissé aller.

J'ai été au CHRS et je suis resté pendant 6 mois là-bas. C'était comme à la prison. Puis il y a une assistante sociale qui a fait une demande pour que j'intègre une Maison Relais.

J'espère rester dans cette Maison Relais tant que je pourrais. J'aime l'ambiance, on fait des connaissances, des sorties, des repas en commun. J'ai plus de liberté depuis que je suis ici.

Pendant un temps, j'ai pensé à ne plus avoir de mesure mais ça me soulage et je suis bien comme ça.

”



“

J'ai une mesure de curatelle renforcée depuis 2009. Je l'ai demandée suite à ma séparation. J'ai été licencié et j'ai eu peur qu'on me prenne mon argent.

Avec l'aide de la curatrice, nous avons fait un dossier pour que je puisse travailler en Milieu Protégé. Depuis que j'ai la mesure je peux mettre de l'argent de côté et avoir de nouveaux projets.

Dans ma famille, tout le monde est au courant de la mesure, ce n'est pas une honte.

”



Témoignage recueilli auprès de sa petite fille

“ *La question de la mise sous protection est intervenue suite au décès de sa femme et de son fils. Cette décision m’a été difficile à prendre car je pensais que j’allais lui imposer des contraintes.*

Je me souviens que ce qui a été le plus dur pour lui, ça a été le retrait du chéquier.

Il n’a jamais eu d’intérêt pour l’administratif et il se reposait beaucoup sur sa femme pour tous les papiers. Maintenant il ne se préoccupe plus du tout du domaine financier, uniquement s’il y a des travaux, il nous demande qui va pouvoir payer.

Le maintien à domicile est possible car il y a beaucoup d’intervenantes qui interviennent et qui sont présentes à tout moment de la journée. Il est né au moment de la Première Guerre Mondiale, tous les hommes de la famille sont partis à la Guerre, il s’est donc retrouvé qu’avec des femmes autour de lui. Le schéma se répète à présent.

Mais cet étayage engendre de grosses dépenses et a été difficile à mettre en place. ”



“ *Admis le 29 Décembre 1959 sous la tutelle de l’aide à l’enfance, assistance publique à la sortie de l’hôpital Saint Vincent où je suis né. Paris 10ème, département de la Seine*

Je fus placé en premier chez des gens dans le département du Pas-de-Calais. Puis enfin placé pour toujours chez des gens dans l’Allier. Etant rapproché de mes frères et mes sœurs, étant placé comme moi sous la tutelle à l’enfance au décès de mes parents nourriciers étant tout seul célibataire.

En 2004, l’assistante sociale de ma région a fait le nécessaire pour me mettre en mesure de curatelle renforcée cela me donne satisfaction, pas de souci d’argent. La curatelle m’a permis de faire des travaux dans mon domicile dont je suis propriétaire car j’avais pu mettre de l’argent de côté.

A présent, je n’ai plus de souci à me faire.”



“

*J'ai eu ma mesure suite au décès de mes parents en 2009.
J'ai confiance en ma mandataire.*

*C'est un soutien. Ça s'est toujours bien passé. La mesure
permet de me sentir bien.*

”



“ *Ma mesure, ça fait longtemps que je l’ai. Heureusement qu’elle est là, sinon beaucoup profiterait de moi. Personne ne peut profiter de mon porte-monnaie.*

La mesure de tutelle m’aide beaucoup. Ma tutrice est là pour moi. Je n’écoute pas ce que les gens disent sur les mesures de protection, j’espère la garder pour toujours. Au début je ne voulais pas la garder mais maintenant ce n’est plus le cas.

Je suis contente de faire partie du Conseil de Protection de la Vie Sociale, de participer, on discute, j’aime bien. ”



“

Suite au décès de mes parents, j'ai fait plein d'achats et je ne pouvais plus payer. J'ai demandé à mon frère, pour avoir une mesure de protection, car je faisais trop de dépenses.

La tutelle ne m'a jamais dérangée, elle me rassure. Mon mandataire m'envoie de l'argent et mes factures sont réglées. J'ai confiance en lui, il me dit comment je dois faire, il m'aide beaucoup car je peine pour lire. Je n'ai jamais eu de problème avec.

Il a toujours été présent quand j'avais des difficultés avec mon fils.

Je fais partie du Conseil de Vie Sociale, j'aime bien, je peux parler avec les autres personnes.

”



“

J'ai fait ma demande de mesure de protection en 1998/1999 sous les conseils d'une Assistante Sociale. Je l'ai eu réellement en 2001. Ça a mis un certain temps à se mettre en place. Je faisais des achats compulsifs par chèque mais je n'arrivais plus à payer mon loyer par exemple. J'ai fait des demandes de plan d'apurement. C'était dur au niveau de la gestion et des papiers.

J'ai eu des mains levées mais les achats compulsifs reprenaient donc à ma demande je reprenais ma mesure de curatelle. Maintenant le fait de l'avoir, je suis libérée et sûre par rapport à l'administratif.

Dans l'ensemble ça va. Malgré des moments difficiles. Donc plus tard, j'aimerais demander une protection plus légère.

Je n'évoque pas ma mesure avec tout le monde, je ne m'étale pas trop, je garde un peu pour moi, pour me protéger. Je m'en fiche du regard des gens. Ce n'est pas une tare. Au moins, je ne serai pas à la rue.

”



“

J'ai ma mesure depuis 2006. C'est bien ma mandataire m'aide bien dans mes démarches. Elle me conseille, elle ne m'oblige pas. Au début, je pensais que ça allait être sévère, que je n'aurais plus de liberté.

Maintenant mes factures sont payées, quand j'ai des difficultés, je peux compter sur elle pour me venir en aide. La mesure de protection, c'est être sûr d'être protégé.

Certains ont honte parce qu'ils ont cette différence, mais ce sont leurs copains qui les rendent différents.

”